



AVIS PUBLIC

La commune de Arbent lance une procédure simple

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Arbent
1 place de la Mairie
01 100 Arbent
04 74 81 65 55

Procédure de passation :

Procédure simple en application de l'article [R2122-8](#) du Code de la Commande Publique.

Objet de la consultation :

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière du Massif sur Murailles.

La mission confiée au futur maître d'œuvre sera une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, l'analyse et l'élaboration du rapport d'analyse des offres, le suivi du chantier, suivi administratif et financier y compris des subventions, la réception de chantier.

Caractéristiques principales : prestations intellectuelles

Modalités d'attribution de la mission :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre *60%*
- Prix des prestations *40%*

Date limite de réception des offres : le lundi 22 août 2022 à 12 heures.

Durée de validité des offres : 90 jours

Date et durée de publication : du 1er août 2022 au 22 août 2022

Modalités d'affichage :

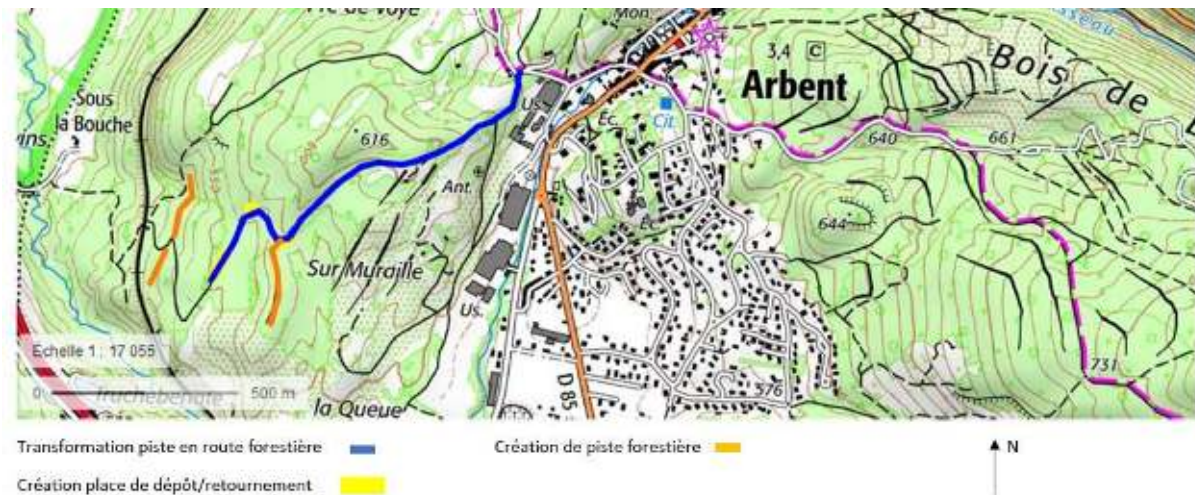
- Site internet de la Mairie de Arbent

CONTEXTE :

La desserte forestière forestière des parcelles propriétés de la commune nécessite des aménagements visant à améliorer l'exploitation des bois. Cette consultation est lancée pour recruter le maître d'œuvre qui accompagnera la commune dans la gestion de ces travaux.

Ces travaux correspondent à

- la création de pistes forestières sur 540ml
- la transformation de pistes forestières en routes forestières sur 1 150ml (largeur utile 3.50ml)
- la création de places de dépôt et retournement au nombre de 3 unités



CONTENU DE L'OFFRE :

Dans sa réponse, le candidat devra :

→ Pour le jugement du critère « valeur technique »

- Présenter son entreprise
- Donner la composition de l'équipe chargée de la mission ainsi que ses qualifications
- Donner des références pour des missions analogues
- Proposer un planning à compter de la date de notification de la commande de la mission

→ Pour le jugement du critère « prix »

Décomposer son prix par phases

- Assistance pour passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance pour les opérations de réception
- Suivi et constitution du dossier de demande de versement des subventions

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :

Le prix est ferme et forfaitaire.

La mission sera rémunérée à l'avancement jusqu'à 80%, sur présentation de factures. Le solde de 20% sera payé à réception (et levée des éventuelles réserves) des travaux.

CONTACT TECHNIQUE EN MAIRIE :

Monsieur Alain Balland, DGS Tel : 06 19 73 59 02 Mail : aballand@mairie-arbent.fr